

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 31 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2018 fixant la liste des candidats ayant obtenu le diplôme national de thanatopracteur**

NOR : SSAP1930470A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-45 et D.2223-130;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2018 fixant la liste des candidats ayant obtenu le diplôme national de thanatopracteur;

Vu la délibération du jury national chargé d'examiner les candidats au diplôme national de thanatopracteur en dates des 15 mai et 28 juin 2019,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 19 novembre 2018 susvisé est complété des deux noms suivants:

Mme DOMONT Linda.

Mme MALGOUYRES Dominique.

#### Article 2

Le directeur général de la santé et le directeur général des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 juillet 2019.

Pour la ministre des solidarités et de la santé  
et par délégation :

*Le directeur général de la santé,*

JÉRÔME SALOMON

Pour la ministre de la cohésion des territoires et  
des relations avec les collectivités territoriales  
et par délégation :

*Le directeur général des collectivités locales,*

STANISLAS BOURRON